

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 29 août 2023, à 19 h 30, au Centre de services de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

#### Membres présents :

Monsieur Yves Trazié

Madame Dominique Brière (à distance)

Monsieur Jean-François Lévesque

Monsieur Claude Beaulieu

Madame Véronique Brillant

Monsieur Jacques Bérubé

Monsieur Guy Dumont

Madame Cloé Gagné

Monsieur Dominique Viel

Madame Véronique Renaud

Madame Martine Paradis

Monsieur Denis Bastille

Madame Nadine St-Onge

Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (arrivée à 20 h 00)

Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)

Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

#### Postes vacants:

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

#### 1. MOT DE BIENVENUE

Le directeur général souhaite la bienvenue à tous.

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Antoine Déry, directeur général. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

#### 3. CA 2023-08-0258 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour, sous réserve de la modification suivante :

- Inverser le point 12 et le point 18.
- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Questions du public et avis pour consultation sur les territoires des écoles
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023
- 6. Suivis au procès-verbal

- 7. Informations de la direction générale
  - 7.1 Enjeux stratégiques
  - 7.2 Décisions du directeur général
- 8. Comités du conseil d'administration suivis et recommandations
- 9. Poste vacant au conseil d'administration
- 10. Nomination et serment des nouveaux membres
- 11. Élection du président et du vice-président
- 12. Présentation partielle des projets immobiliers 2023-2024
- 13. Taux de la taxe et taux d'intérêt sur la taxe impayée 2023-2024
- 14. Dépôt du rapport du responsable du traitement des plaintes 2022-2023
- 15. Dépôt du rapport du protecteur de l'élève 2022-2023
- Calendrier des rencontres du conseil d'administration 2023-2024 Amendement à la résolution n° CA 2023-05-0234
- 17. Révision du cadre règlementaire et adoption d'une politique DG-POL-0301 Politique de gestion des cadres
- 18. Adoption du budget 2023-2024 du centre de services scolaire
- 19. Octroi de contrat de service pour service de concessionnaire et traiteur 2023-2026 Amendement à la résolution n° CA 2023-05-0240
- 20. Autorisation d'achat d'équipements informatiques
- 21. Questions diverses
- 22. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

#### CA 2023-08-0259 HUIS CLOS (À 19 H 32)

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## CA 2023-08-0260 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE PUBLIQUE (À 20 H 07)

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

**QUE** le conseil d'administration poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4. QUESTIONS DU PUBLIC ET AVIS POUR CONSULTATION SUR LES TERRITOIRES DES ÉCOLES

Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, fait la lecture des recommandations reçues par les conseils d'établissement des écoles touchées par la modification des territoires scolaires des écoles primaires du secteur de Rivière-du-Loup à la suite de la construction de la nouvelle école.

#### École internationale Saint-François-Xavier :

Le comité est en accord. Les classes modulaires seront encore nécessaires lorsque la nouvelle école ouvrira, car même si nous baissons de clientèle à 20 élèves, nous manquerons de place. Il ne faudrait pas reculer comme il y a quelques années, avec les spécialistes d'anglais qui devaient circuler dans les classes. Ils doivent avoir leurs propres locaux. Il serait important de faire terminer les hors secteurs dans leur écoles primaire.

#### École Roy et Joly:

Le comité est en accord. Le conseil d'établissement recommande que la nouvelle école ne soit pas ouverte au milieu d'une année scolaire. Le conseil d'établissement recommande au centre de services de s'assurer, en partenariat avec la ville, que le secteur de la nouvelle école soit sécuritaire pour le transport actif. Le conseil d'établissement revient sur le point du secteur des rues Taché et Hélène afin que ce secteur soit reconsidéré dans le territoire Roy-Joly. Le conseil d'établissement recommande que la possibilité d'exemption pour les élèves de 6e année soit possible afin qu'il puisse finir leur primaire dans leur école avec leurs amis.

#### École La Croisée I et II:

Le comité est en accord. À la suite de la consultation, nous sommes favorables à la modification des territoires. Toutefois, nous recommandons que les élèves intègrent la nouvelle école en septembre 2025 et non pas en cours d'année. Nous aimerions également porter à votre attention le fait qu'il serait préférable de regrouper les élèves qui changeront d'école dans la même classe lors de la rentrée 2025-2026, si c'est possible (élèves du secteur du Boisé). De plus, nous suggérons d'être à l'écoute et ouvert aux demandes de dérogation pour les élèves qui seront au 3<sup>e</sup> cycle lors de la rentrée 2025-2026, afin que les élèves puissent finir leur scolarité au primaire dans un environnement connu.

## 5. CA 2023-08-0261 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Dominique Viel **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

#### 6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

#### 7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### 7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Il n'y a aucun enjeu stratégique mentionné lors de cette séance.

#### 7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

## 8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

#### Comité de vérification :

- Présentation du budget 2023-2024 du centre de services scolaire. Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le budget tel que présenté.
- Présentation de la nouvelle politique concernant les frais de déplacement. Le conseil d'administration avait déjà été mis au courant des changements proposés concernant cette politique.

• Présentation de la directive de reconnaissance et de civilités. Le conseil d'administration est informé lors de cette séance.

#### 9. POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général informe de la démission de madame Marie-Hélène Harvey au poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel en date du 6 août 2023.

Le poste a été affiché au même moment que le poste de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires demeuré vacant en juin dernier. Une analyse des candidatures sera faite afin de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste selon les critères recherchés.

### 10. CA 2023-08-0262 NOMINATION ET SERMENT DES NOUVEAUX MEMBRES

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires a été respecté;

**CONSIDÉRANT QUE** les candidatures reçues à la suite des différents processus de mise en candidature répondaient aux profils recherchés;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

**QUE** le conseil d'administration nomme les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour des mandats de trois (3) ans :

- Monsieur Jacques Bérubé, membre représentant de la communauté –
  Une personne ayant de l'expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Monsieur Guy Dumont, membre représentant de la communauté Une personne ayant de l'expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Madame Véronique Renaud, membre représentant le personnel Direction d'un établissement d'enseignement;
- Madame Martine Paradis, membre représentant le personnel Personnel professionnel;
- **Monsieur Denis Bastille**, membre représentant le personnel Personnel enseignant;
- Monsieur Yves Trazié, membre parent District scolaire 1;
- Monsieur Claude Beaulieu, membre parent District scolaire 2;
- Madame Dominique Brière, membre parent District scolaire 4.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

## 11. CA 2023-08-0263 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

La secrétaire générale précise que la présidence et la vice-présidence sont accessibles uniquement aux membres parents et poursuit en résumant les rôles et les responsabilités de chacun.

Par la suite, elle propose aux administrateurs un processus de vote. Dans un premier temps, les membres intéressés sont appelés à se manifester et à présenter brièvement leur intérêt à occuper ces postes. Par la suite, l'ensemble des membres sont appelés à voter parmi les membres intéressés.

Monsieur Antoine Déry agit à titre de président d'élection.

#### Présidence :

Monsieur Antoine Déry propose l'ouverture des mises en candidature pour le poste de présidence.

Martine Paradis propose Jean-François Lévesque.

Monsieur Antoine Déry propose la fermeture des mises en candidature pour le poste de présidence.

Jean-François Lévesque accepte sa mise en candidature.

#### <u>Vice-présidence</u>:

Monsieur Antoine Déry propose l'ouverture des mises en candidature pour le poste de vice-présidence.

Véronique Renaud propose Véronique Brillant.

Monsieur Antoine Déry propose la fermeture des mises en candidature pour le poste de vice-présidence.

Véronique Brillant accepte sa mise en candidature.

#### SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est RÉSOLU à l'unanimité de :

**DÉSIGNER** monsieur Jean-François Lévesque à titre de président du conseil d'administration:

**DÉSIGNER** madame Véronique Brillant à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité. (Dispense de lecture de la résolution demandée.)

## 12. CA 2023-08-0264 PRÉSENTATION PARTIELLE DES PROJETS IMMOBILIERS 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 11 547 267 \$, de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 5 034 814 \$, de la mesure 50624 « Réfection et transformation des actifs pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 1 387 461 \$, de la mesure 30850 « Enveloppe pour amélioration de l'accessibilité des immeubles pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 411 827 \$ et de la mesure 50530 « Amélioration des cours d'école » pour un montant de 198 311 \$, pour un montant total de 18 579 680 \$;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à déposer pour 2023-2024 :

#### • École internationale Saint-François-Xavier :

Réfection service de garde, vestiaires gym, alarme incendie et ajout classe extérieure;

#### École de la Pruchière :

Réfection des finis de planchers et de murs, réaménagement du secteur administratif et classe extérieure;

#### École Lanouette :

Rénovation complète de la phase d'origine, retrait du système au mazout et ajout d'un système de ventilation;

#### • École Notre-Dame-du-Portage :

Réfection section de toiture, secteur des blocs sanitaires et alarme incendie;

#### École Monseigneur-Boucher (modification au titre du projet déposé le 27 juin 2023 pour) :

Remplacement de l'entrée électrique, chaudière électrique, thermopompe géothermie, alarme incendie et réfection du service de garde;

#### • Stade Premier Tech:

Correction des problèmes d'enveloppe – phase 2 et remplacement du système d'éclairage des plateaux sportifs.

**CONSIDÉRANT QUE** les projets 2023-2024 seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets doivent démarrer rapidement pour envisager une réalisation durant l'année 2024 ou 2025 et qu'il est souhaitable que le centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* en lien avec les appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

#### IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure rapidement les contrats avec les professionnels des projets;

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

#### Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

## 13. TAUX DE LA TAXE ET TAUX D'INTÉRÊT SUR LA TAXE IMPAYÉE 2023-2024

Le taux de la taxe scolaire est de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation et le taux d'intérêt sur la taxe impayée est de 10 %. Ces deux taux ont été fixés par le ministre.

## 14. DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES 2022-2023

Le directeur général dépose le rapport d'activités du responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2022-2023.

#### 15. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2022-2023</u>

Le directeur général dépose le rapport d'activités du responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2022-2023.

## 16. CA 2023-08-0265 CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024 – AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N° CA 2023-05-0234

**CONSIDÉRANT** le calendrier des rencontres 2023-2024 adopté le 30 mai 2023 (résolution n° CA 2023-05-0234);

**CONSIDÉRANT QU**'il est important que les dates des rencontres diffèrent avec celles des autres comités:

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu de procéder à la modification du calendrier des rencontres afin de respecter les dates des rencontres des autres comités;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

**D'AMENDER** le calendrier des rencontres du conseil d'administration 2023-2024 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

## 17. CA 2023-08-0266 RÉVISION DU CADRE RÈGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – DG-POL-0301 – POLITIQUE DE GESTION DES CADRES

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire aux cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** la modification du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu de modifier la Politique de gestion des cadres en conséquence;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

**D'ADOPTER** la Politique de gestion des cadres conformément au document déposé;

**QUE** ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration, soit le 29 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

### 18. CA 2023-08-0267 ADOPTION DU BUDGET 2023-2024 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup prévoit adopter un budget pour l'exercice 2023-2024 dont les dépenses excèdent les revenus de (2 483 780 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget prévoit un déficit d'exercice de (2 483 780 \$) et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit de la taxe scolaire au montant de 4 990 208 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$
  et moins au montant de 17 514 734 \$;
- un nombre de 27 892 immeubles imposables de plus de 25 000 \$; et
- le taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024;

#### IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 128 514 317 \$ et des dépenses de 130 998 097 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

# 19. CA 2023-08-0268 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE POUR SERVICE DE CONCESSIONNAIRE ET TRAITEUR 2023-2026 – AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N° CA 2023-05-0240

**CONSIDÉRANT** la résolution n° CA 2023-05-0240 adoptée par le conseil d'administration le 30 mai 2023;

**CONSIDÉRANT QU**'il est important que cette résolution soit amendée, puisque les tarifs indiqués ont été ajustés afin de permettre une gestion plus conviviale du service et faciliter la gestion des réservations et des paiements;

#### IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et résolu :

**QUE** la résolution n° CA 2023-05-0240 soit amendée afin qu'elle se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT les besoins exprimés pour un service de concessionnaire pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir de Rivière-du-Loup et celui d'un service de traiteur pour sept (7) services de garde situés sur le territoire et en périphérie de la Ville de Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres public pour ce contrat (projet RM-2023-402, projet 1);

**CONSIDÉRANT QU'**une (1) seule soumission a été reçue, et qu'elle a été jugée conforme après analyse, soit celle de l'entreprise Cafétéria Linda Desjardins pour un montant évalué de 540 846,00 \$ par année, sans taxes applicables, pour environ 503 repas par jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat ne comporte pas de dépense de fonds publics (activités autofinancées);

**CONSIDÉRANT QUE** le menu doit respecter le guide alimentaire canadien et la politique alimentaire du CSS et que celui-ci sera vérifié par les services éducatifs jeunes avec l'aide des nutritionnistes et que des correctifs pourront être apportés si le cas se présente;

#### IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

**QUE** soit octroyé à l'entreprise Cafétéria Linda Desjardins, pour l'année scolaire 2023-2024, le contrat pour :

- Un service de concessionnaire à la cafétéria du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir de Rivière-du-Loup, au prix de 7,45 \$ par repas, sans taxes applicables; et
- Un service de traiteur pour les services de garde suivants ;

Services de garde	Écoles	Coût par repas (sans taxes applicables)
L'Envol	Roy	6,37 \$
L'Envolée	Joly	6,37 \$
Les Acrobates-de-la-Marée	Vents-et-Marées (Cacouna)	5,96 \$
Le Repaire-des-	Notre-Dame-du-Portage	5,96 \$
Moussaillons		
Le Coffre-aux-Trésors	Lanouette	6,37 \$
Saint-Arsène	Desbiens	5,96 \$
Beau-Soleil	Internationale Saint- François-Xavier	6,37 \$

 Le coût estimé, par jour, pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et les sept (7) services de garde est de 3 568,00 \$, sans taxes applicables.

**QUE** ce contrat puisse être reconduit pour deux termes identiques d'une année, après évaluation du service fourni;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., soit autorisée à signer le contrat et tous les documents découlant de ce contrat, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup. »

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

## 20. CA 2023-08-0269 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins ont été identifiés par le groupe des leaders technopédagogiques et sont alignés avec la progression des apprentissages;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins seront confirmés avec chaque direction d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement provient des mesures budgétaires et de l'utilisation des bons Microsoft;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de gestion recommande le plan d'acquisition qui correspond aux besoins pédagogiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de répartition des ressources recommande le plan d'acquisition et de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons des contrats d'approvisionnement avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour tous ces types d'équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation d'acquisition de l'ensemble des équipements pour 2023-2024 représente un montant maximal de 1 500 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

**QUE** le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, monsieur Samuel Desjardins-Drapeau, soit autorisé à signer les commandes et tous les documents découlant de ces commandes en dessous de 121 000 \$, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

**QUE** le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer les commandes et tous les documents découlant de ces commandes entre 121 000 \$ et 250 000 \$, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité. (Dispense de lecture de la résolution demandée.)

#### 21. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

#### 22. CA 2023-08-0270 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 42)

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque